



POLYNESIE FRANÇAISE



DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BP 82, Papeete - Tél : 50 97 97

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE DEMARCHAGE A DOMICILE

(à remplir et à déposer à la Direction générale des affaires économiques accompagné des pièces justificatives)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom patronymique (Mme, Mlle, M.) : (i)

Nom marital :

Prénoms :

Surnom ou pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

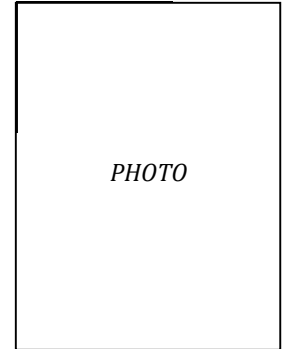
Nationalité :

Adresse géographique personnelle :

Adresse postale personnelle :

Numéro de téléphone et numéro de télécopie :

Numéro TAHITI et numéro R.C. :



IDENTIFICATION DE LA SOCIETE POUR LE COMPTE DE LAQUELLE L'ACTIVITE DE DEMARCHAGE A DOMICILE SERA EXERCEE

Enseigne ou nom commercial :

Raison sociale :

Adresse géographique commerciale :

Adresse postale commerciale :

Numéro de téléphone et de télécopie :

Numéro TAHITI et numéro R.C. :

Le soussigné :

Mme, Mlle, M, (i) nom patronymique, nom marital, prénoms

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées dans ce document et demande l'établissement d'une carte professionnelle pour exercer l'activité commerciale de démarchage à domicile.

Fait à _____, le _____

Signature,

PIECES JOINTES

- quatre photos d'identité
- une attestation d'inscription au registre du commerce
- un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois mois
- un extrait d'acte de naissance
- une copie de la formule de patente

Et pour le salarié d'une société ayant notamment une activité commerciale de démarchage à domicile :

- une attestation de l'employeur précisant la durée du contrat de travail et l'autorisant à pratiquer le démarchage à domicile
- une copie de la formule de patente de la société
- une copie des statuts de la société

(1) Rayer les mentions inutiles.

NOTA : Conformément à l'article 441-6 du code pénal, le fait de se faire délivrer par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros (579 900 F CFP) d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des demandes de cartes professionnelles de démarchage à domicile.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n° 89-61AT du 2 juin 1989 modifiée relative à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile en Polynésie française.

Les données à caractère personnel indiquées dans les documents transmis sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.